Pôle de stages - Modèle Territorial
Un pôle de stage par bassin d'éducation et de formation
Mode d'emploi

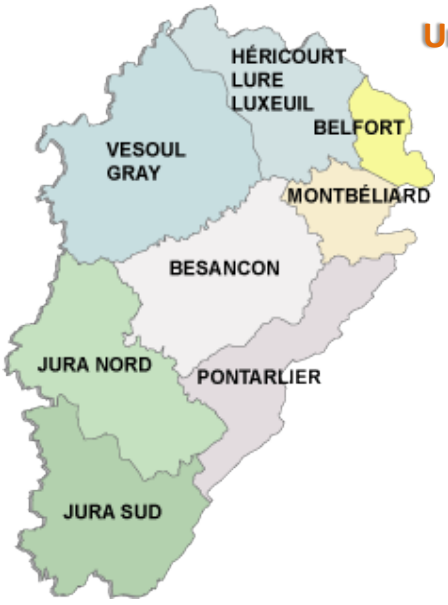

Exemple de la carte des bassins d'éducation de l'académie de Besançon

Présentation	Les pôles de stage sont implantés sur un territoire académique sur le modèle des bassins d'éducation et de formation (ou sur des périmètres similaires existants) renforçant ainsi l'ancrage local et privilégiant des actions de proximité.
Localisation	Les actions du pôle de stages sont coordonnées soit : - au sein du comité local école-entreprise (CLEE), - au niveau de l'établissement support animateur du bassin d'éducation et de formation.
L'animateur	L'animateur est, selon le maillage choisi : - l'animateur du CLEE qui prendra en charge cette mission, - le chef d'établissement animateur du bassin, - un autre personnel du réseau désigné par le recteur.

Éléments de mise en œuvre	
Le maillage du territoire	▶ L'ensemble des pôles de stages couvre le territoire académique. ▶ Le maillage du territoire est organisé en fonction de l'existant.
Le pilotage	▶ Un comité de pilotage académique associant DAET/ DAFPIC et CSAIO et l'ensemble des animateurs des pôles de stages. ▶ Un animateur dans chaque pôle de stages (cf. profil type et guide de l'animateur). ▶ Une animation des pôles par la tenue de réunions académiques ou départementales, à géométrie variable selon les thématiques abordées, pour mettre en synergie les actions des équipes éducatives et pédagogiques des établissements membres du pôle.
Les actions à réaliser pour la mise en œuvre	▶ Installation du pilotage par la désignation officielle par le recteur de la tête de réseau et des animateurs des pôles de stages. ▶ Réunion des animateurs des pôles de stages. ▶ Information large : ○ des membres du pôle (équipes éducatives et pédagogiques) sur les missions de celui-ci et son organisation ; ○ des partenaires actuels et potentiels du tissu économique local ; ○ des usagers (information des fédérations de parents d'élèves, du conseil de la vie lycéenne, information directe des parents et des élèves). ▶ Construction par chaque pôle d'un plan d'actions au regard des priorités académiques et d'un état des lieux pointant en particulier les situations les plus problématiques. ▶ Remontée d'informations semestrielle (fin janvier et fin juin) au COPIL académique au travers d'indicateurs de suivi (Cf. Propositions d'indicateurs).